

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
21 Octobre 2016**

OBJET : Convention de partenariat et de mécénat entre le Conseil départemental (Museon Arlaten) et la Société Santerne Camargue - Marque Citeos

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le principe de partenariat et de mécénat avec la Société Santerne Camargue - Marque Citéos,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention afférente dont le projet est annexé au rapport.

Le montant de ce mécénat sera imputé sur les recettes du budget départemental, chapitre 74, fonction 314 article 7478228.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée